

fng

FONDATION NATIONALE DE GÉRONTOLOGIE

"Un toit, deux générations"

Juillet-Septembre 2006

Geneviève ARFEUX-VAUCHER
Directeure de recherche

Martine DORANGE
Chargée de recherche

Jacqueline GAUSSENS
Chargée de mission

Isabelle BESSON
Assistante de recherche

Etude réalisée avec le soutien financier de la CNSA

"Un toit, deux générations"

"Un toit, deux générations"

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'Etat aux Personnes Agées a confié, en 2004, à la FNG, la mise en place d'une réflexion sur l'habitat intergénérationnel entre personnes âgées et étudiant(e)s, en liaison avec Sciences Po, suivie d'une évaluation des réalisations.

La première phase a donné lieu à la présentation en mars 2005 d'une Charte intitulée "Un toit, deux générations" accompagnée d'un "Code de bonne conduite" et d'une "Convention d'hébergement" (*consultables sur le site www.personnes-agees.gouv.fr*).

De nombreuses initiatives se sont développées depuis, dans toute la France. Ces divers fonctionnements méritent d'être évalués.

Aussi, en lien avec la demande initiale du Secrétariat d'Etat aux Personnes Agées, la FNG a proposé à toutes les associations recensées au premier semestre 2006 engagées dans cette démarche de participer à ce travail d'évaluation.

Au printemps 2006, 17 structures faisant de l'habitat intergénérationnel ont été repérées. Cette liste n'est pas forcément exhaustive. Ces structures avaient 186 "binômes" de cohabitants en place. D'autres étaient déjà prévus pour la rentrée universitaire de 2006-2007.

Pour analyser le fonctionnement et tirer des enseignements de ce démarrage d'une expérience nouvelle en France, la FNG a élaboré la méthodologie suivante.

METHODOLOGIE UTILISEE : TROIS PHASES

❖ 1^{re} phase :

- Envoi aux structures d'un questionnaire¹ à remplir et à adresser à la FNG accompagné du document demandé (article 2 des statuts).
- Diffusion, via les structures, de questionnaires auprès des personnes âgées et des étudiants² pour tous les "binômes de cohabitants" mentionnés, fonctionnant encore en mai-juin 2006 (avec les enveloppes retour timbrées jointes).

❖ 2^e phase :

- Réalisation par la FNG de plusieurs entretiens téléphoniques (environ $\frac{1}{2}$ heure) avec des responsables de structures, des personnes âgées et des étudiants volontaires.

❖ 3^e phase :

- Discussions avec les structures des propositions élaborées par la FNG suite à l'analyse des informations recueillies.
- Diffusion des résultats aux Ministères concernés, comme aux structures participant à cette évaluation.

Le dépouillement de tous les questionnaires comme des entretiens est anonyme.

¹ Voir en annexe le questionnaire

² Voir en annexe les deux modèles de questionnaires

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

1° Caractéristiques des structures ayant participé à cette enquête d'évaluation

❖ Qui sont les structures qui ont répondu ?

- Au printemps 2006, 17 structures répondant à la philosophie de "Un toit, deux générations" ont été identifiées. Toutes ont reçu un questionnaire succinct. Treize ont répondu. Qui sont-elles ?
- Elles sont privées associatives pour 12 d'entre elles, la treizième étant une SARL (qui a choisi cette formule pour des raisons juridiques, mais avec un but associatif affiché). Seules 6 d'entre elles ont fourni copie des statuts, notamment la partie développant les objectifs de l'association.
- Elles se sont créées pour 5 d'entre elles en 2004, et pour 8 en 2005.

L'analyse des documents reçus (article 2 des statuts pour identifier les objectifs de la structure et dépliants présentant ses activités) fait apparaître des objectifs généraux communs, avec des mises en mots différentes.

Si l'objectif est bien de permettre à des personnes âgées de se sentir moins seules et d'aider à diminuer la pénurie de logements pour les étudiants, en offrant de les héberger, certains documents parlent de besoin de *compagnie*, d'*engagements* à respecter, d'autres de petits³ services ou menus services à rendre, en contrepartie du logement, voire de *démarches de la vie quotidienne*. D'autres parlent de *courses*, *cuisine* à faire. Un seul dépliant reçu spécifie personnes âgées *autonomes*.

❖ Les sources de financement sont multiples pour les 12 structures associatives. Elles proviennent :

- des villes (4 réponses)
- des départements (6 réponses)
- des régions (5 réponses)
- de l'Europe (4 réponses)
- d'organismes privés (caisses de retraite) (8 réponses)
- des cotisations des adhérents (12 réponses)
- autres (9 réponses) parmi lesquelles on trouve une université, la CNSA, un Clic...

La structure privée lucrative fonctionne par honoraires facturés aux logeurs et aux logés.

Ces structures fonctionnent avec très peu de salariés : 5 d'entre elles n'en ont aucun, 6 en ont 1, et 2, deux. Mais rapportés à un calcul en équivalent temps plein, 2 structures n'ont qu'un mi temps, 4 un temps plein, et 2 deux temps plein. Douze structures travaillent avec des bénévoles, entre 1 et 14, mais cela correspond pour 2 structures à un temps plein, pour une à 1,5 temps plein, pour 2 structures à deux temps plein. Pour les 7 autres structures il n'y a pas d'estimation du temps passé par les bénévoles. La jeunesse de ces structures, la difficulté à trouver des financements pérennes et une certaine idéologie associative parfois, expliquent cet état des lieux. Des structures notent le décalage entre la somme de travail accompli et les faibles possibilités de rémunération actuelles.

Toutes les structures ont un document de présentation de leur activité (même si pour l'une il est en cours d'achèvement). Une seule structure n'utilise pas de questionnaire standardisé sur les

³ Soulignés par nous, pour mieux comprendre la suite de ce rapport.

attentes tant des futurs logeurs, que des futurs logés. Toutes déclarent faire un entretien au domicile des personnes âgées avant la mise en place des "binômes".

❖ Modalités financières

Les 12 associations ont une cotisation annuelle obligatoire pour les personnes âgées et étudiants dès l'adhésion à l'association. Le montant varie du simple au triple selon les structures. Il paraît être différent pour les personnes âgées et les étudiants. Certaines associations demandent en outre une somme pour frais de dossiers.

Ensuite, il y a, mais pas toujours, contribution aux charges d'eau et d'électricité, variable selon les "binômes".

Parfois il y a un dédommagement pour l'utilisation de la chambre ou du logement (= équivalent d'un loyer qui ne se dit pas tel) dont le montant n'est pas toujours symbolique. Sur ce point précis, le refus ou l'acceptation par les structures de ces offres de logement contre un équivalent de loyer fait apparaître une mise en œuvre différente de l'idéologie et des objectifs affirmés comme identiques par tous...

❖ Binômes créés

Depuis leur création, 10 structures ont organisé moins de 20 binômes, 1 moins de 39, 1 moins de 79, et 1 plus de cent.

Il est difficile de dire la durée moyenne des binômes, car certaines structures n'ont pu apporter des renseignements sur ce point.

Toutes les structures qui fonctionnent depuis un certain temps ont refusé des demandes, provenant tant de personnes âgées que d'étudiants.

- Demandes des personnes refusées : 7 structures ont déjà refusé des demandes (5 jusqu'à 14 demandes, et 2 plus de 25). Les motifs de ces refus proviennent de situations de trop grande dépendance ou de fragilité de ces personnes/familles demandeuses (regroupement de ces deux items = 16 structures). Mais aussi de logements jugés inadaptés après visite par les structures pour 5 d'entre elles. Enfin, trois structures ont refusé par absence d'étudiant demandeur au moment de l'offre de logement.
- Demandes des étudiants refusées: 11 structures ont refusé de nombreuses demandes d'étudiants. Toutes n'ont pu chiffrer ces refus. Pour certaines cela va jusqu'à 50, pour d'autres ce chiffre dépasse les 150, voire beaucoup plus. Le principal motif à ces refus est l'absence de proposition de logement de la part de personnes âgées (10 structures), et en deuxième motif une proposition de logement trop éloigné du lieu des études (6 structures). De manière qualitative, des structures refusent aussi des demandes d'étudiants par absence d'adhésion à la philosophie de la structure : ainsi, un étudiant qui ne cherche qu'à se loger, sans s'intéresser aux vieilles personnes, sera refusé par certaines structures.

On constate donc une certaine sélection dans les demandes, ce qui paraît normal. Mais il faut noter le grand déficit d'offre de logement de la part des personnes âgées, par rapport au nombre de demandes venant des étudiants. Comment donner confiance aux personnes âgées qui pourraient bénéficier de ces formes de convivialité ? Une structure remarque "les liens intergénérationnels ne sont pas natifs de notre culture... ce qui me motive d'autant plus à vouloir participer à ce changement".

2° Caractéristiques des personnes âgées et étudiants ayant participé à cette enquête d'évaluation

❖ Qui a répondu aux questionnaires ?

Le tableau ci-dessous indique combien de personnes hébergeant et étudiants hébergés ont reçu un questionnaire et combien y ont répondu.

Nombre	Contacté(e)s	Ayant répondu	%
Personnes âgées	199	53	26,6
Etudiant(e)s	189	51	26,9

❖ Géographiquement, où se trouvent les binômes de cohabitants par rapport aux structures ?

Le tableau ci-dessous indique et compare la localisation par département des structures et des personnes âgées comme des étudiants qui ont répondu chacun à leur questionnaire.

Codes des départements	31	33	34	38	44	62	67	69	75	78	92	93	94	95
Structures, nombre par département	1	1	1	1	2	1	1	2	1		1		1	
Nombre questionnaires envoyés	8	6	30	26	56	2	0	46	162		22		6	
Questionnaires retour <i>Personne âgée</i>			3	4	2	1		8	15	1	12	4	2	1
Questionnaires retour <i>Etudiant(e)</i>			1	6	3	1		11	12	1	11	3	2	

Les décalages entre la localisation des structures et les codes postaux des questionnaires des binômes montrent que certaines structures couvrent plusieurs départements.

❖ Population des logeurs et des logés au moment de l'enquête

• **Âge moyen des personnes âgées**

Il est de 72 ans pour une structure, et varie de 78 ans à plus de 85 pour 11 structures. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes (il y a quelques couples). Mais la distribution des âges des logeurs ayant répondu donne une place plus importante aux personnes de moins de 78 ans (37,7%). Ceci peut constituer un biais pour l'analyse. Si répondre à un questionnaire est plus facile pour les moins de 80 ans que pour les personnes plus âgées, on ne peut en conclure que les réponses obtenues chez les personnes de moins de 80 ans sont aussi celles des personnes de plus de 80 ans. Une prudence est de mise.

• **Âge moyen des hébergés**

Les étudiants, plus souvent étudiantes qu'étudiants, se répartissent en deux pôles d'âge : les 20 ans et moins (niveau d'étude bac+1 et bac+2) et les 23 ans et plus (niveau d'études bac+4 et 5). Il y a cohérence entre les âges moyens déclarés par les structures et ceux des questionnaires étudiants reçus.

• **Mode de vie**

- Cette cohabitation de deux générations est nouvelle pour presque tous les étudiants (pour 47 sur les 51 !), alors qu'elle ne l'est que pour 36% des personnes âgées ! 34 personnes sur les 53 répondantes la pratiquaient déjà... Qu'est-ce qui a motivé le transfert d'une pratique isolée, via les CROUS peut-être vers les structures de cette étude ? L'adhésion à la philosophie de solidarité ? Une plus grande facilité pour avoir un étudiant fiable ? Le côté services reçus ?

- Près de 4 étudiants sur 10 vivaient au domicile de leurs parents avant cette cohabitation (= 20 étudiants). Un quart d'entre eux (13) vivaient seuls dans un logement. Les autres cohabitaient avec d'autres étudiants (7), chez une personne âgée (5), chez des grands-parents (2), chez des amis (2).

Cette cohabitation se fait dans la même région que celle de l'habitat antérieur (22 réponses) aussi souvent que dans une région différente (22 réponses). Cinq étudiants viennent d'un pays étranger.

- Pour 30 étudiants la durée prévue est l'année scolaire, pour 10 autres c'est un semestre voire un trimestre. Mais pour 9, la durée est plus longue : certains parlent de 2 voire 3 années, le temps de finir leurs études.

- **Personnes âgées et aide à domicile**

- Près de 55% des personnes âgées ayant répondu reçoivent de l'aide professionnelle. Dans la réalité, il nous semble qu'il doit y en avoir plus, vu la distorsion des âges entre les moyennes données par les structures et celles relevées dans les questionnaires. Parmi ces 29 personnes aidées, 27,6% le sont 7 jours sur 7 et 52% plusieurs fois par semaine. Les autres, le sont 1 fois par semaine. Il y a des interventions d'aide à domicile pour 26 personnes et d'infirmière ou d'aide soignante pour 14.

En ce qui concerne ces personnes aidées,

- il y en a 8 qui ont moins de 80 ans, dont 5 sont aidées par des aides à domicile et 3 par des aides à domicile et infirmières/aides soignantes
- il y en a 20 de 80 ans et plus, dont 8 aidées uniquement par des aides à domicile, 2 uniquement par des infirmières/aides soignantes et 10 par ces deux catégories de professionnels.

Le tableau ci-dessous récapitule l'aide reçue en fonction de l'âge (pour 2 personnes l'âge est inconnu).

Âges	Pas d'aide	Aide à domicile	Infirmier/aide soignant	Aide à domicile + Infirmier/aide soignant	Total
Jusqu'à 79 ans	17	5	0	3	25
80 ans et +	6	8	2	10	26
Total	23	13	2	13	51

- **Connaissance des structures faisant de l'habitat intergénérationnel**

Sans que cela ait été demandé par questionnaire, on peut noter ici (information recueillie lors des entretiens) que la connaissance de la proposition de ce type de logement s'est fait via la presse essentiellement et autres médias pour les personnes âgées, et via les services sociaux des écoles/université, les CROUS pour les étudiants. Dans un second temps, les étudiants consultent les sites Internet des structures qui en ont un. Aucune personne âgée n'a signalé le faire.

❖ Caractéristiques de la population interviewée

Le choix des personnes a été très dépendant des acceptations et des moments pendant lesquels ces personnes ont pu être jointes. Plus nombreuses ont été les personnes âgées de la région parisienne à accepter la proposition d'entretien. Les étudiants de province se sont proposés de manière équilibrée par rapport à ceux de la région parisienne.

Les informations recueillies lors de ces entretiens explicitent des données quantitatives, reflètent des situations parfois problématiques. La quantification de celles-ci est impossible. Il est cependant important d'analyser ces situations comme des difficultés à résoudre, comme des sujets importants de réflexion, valables pour toutes les structures, sans chercher à stigmatiser ou valoriser l'une par rapport à d'autres. Ce point sera repris plus loin.

Au cours de ces entretiens, des précisions ont été demandées sur :

- les études suivies par les étudiants
- les motivations
- les modalités financières
- les échanges de service
- les avantages
- les inconvénients
- les rapports avec l'association

Chaque entretien a été mené en prenant appui sur les réponses au questionnaire renvoyé à la FNG et notamment sur celles pour lesquelles il paraissait judicieux d'avoir des compléments d'information.

• Hébergeurs

Sur les 10 personnes âgées interviewées, 9 habitent Paris et sa banlieue et une réside en région lyonnaise. Parmi celles de plus de 85 ans, un homme a 95 ans et deux femmes ont réciproquement 91 et 92 ans. Quatre n'ont aucune aide et six en ont, dont deux sont aidées de façon très importante (Aide à domicile + infirmière).

	HOMME	FEMME	TOTAL
65 - 75 ans		3	3
75 - 85 ans		3	3
85 - 95 ans	2	2	4
TOTAL	2	8	10

Tableau récapitulatif des personnes âgées interviewées

• Hébergés

Sur les 10 étudiants interviewés, 4 résident à Paris ou dans sa banlieue et 6 en province (départements 69, 44, 38 et 62). La majorité est, en matière d'études suivies, au niveau de bac+4 et au delà. Les autres sont en classes préparatoires aux grandes écoles et une se destine à une carrière médico-sociale.

	HOMME	FEMME	TOTAL
- de 20 ans		2	2
20 - 25 ans	2	4	6
25 - 30 ans		2	2
TOTAL	2	8	10

Tableau récapitulatif des étudiants interviewés

3° Analyses des modalités de fonctionnement

❖ Motivations des hébergeurs et des hébergés

- **Les motivations des personnes âgées vues par les structures et par les logeurs eux-mêmes :**

Avoir de la compagnie	11	34.4%
Complément financier de revenus	3	9.4%
Rendre service aux étudiants	5	15.6%
Incitation des enfants	9	28.1%
Autre motivation	4	12.5%
Total	32	100.0%

Motifs des logeurs estimés par les structures

Pour augmenter vos revenus financiers	22	14.3%
Pour avoir une présence rassurante la nuit et les week-end	30	19.5%
Pour avoir quelqu'un avec qui bavarder	15	9.7%
Pour avoir quelqu'un qui vous rend des petits services	16	10.4%
Pour rendre service aux étudiants	25	16.2%
Parce que vous aimez la jeunesse	28	18.2%
Parce que vos enfants vous l'ont conseillé	11	7.1%
Autre(s) motif(s)	7	4.5%
Total	154	100.0%

Motifs des logeurs déclarés par eux-mêmes

En dépit de propositions de réponses différentes selon le questionnaire, on peut voir les concordances comme les différences.

- Les réponses *Rendre service aux étudiants* sont cohérentes entre les deux questionnaires.
- *L'incitation des enfants* est peu déclarée par les vieilles personnes (trois fois moins souvent citée !). Réalité ou présentation d'une indépendance de décision, donc de soi par rapport à ses enfants ?
- Les *compléments financiers aux revenus* sont sous estimés par les structures.
- *Avoir de la compagnie* se compare mal avec les propositions de réponse dans le questionnaire personne âgée : si on additionne la *présence rassurante la nuit, quelqu'un avec qui bavarder* et les *petits services rendus*, on arrive à 39,6%. Recouvrent-ils *avoir de la compagnie* ?
- Reste *l'amour de la jeunesse*, pour un peu plus de 18% des personnes âgées.

Près d'un logeur sur 2 déclare préférer avoir une étudiante (49,1%), contre à peine un sur cinq (18,9%) un étudiant ; reste un petit tiers qui n'a pas de préférence (32,1%)

Un hébergeur sur deux préfère un étudiant de culture européenne (51%). Un quart a une préférence pour un étudiant appartenant à une culture différente de la sienne.

Pour une minorité (13,7%) le choix de l'étudiant a pris en compte les études suivies, soit pour découvrir un domaine nouveau, soit au contraire pour rester dans son milieu culturel. Ce que les entretiens confirment.

Les entretiens apportent les précisions suivantes :

- La présence d'une personne la nuit est rassurante à la fois pour l'hébergeur et sa famille. Sentir une présence et pouvoir appeler si nécessaire, pouvoir bavarder et échanger est important.

- Être aidé dans leur quotidien fait parfois partie des services rendus. Dans ces situations (difficilement quantifiables pour tous les "binômes" fonctionnant) on est loin des petits ou menus services rendus... Des étudiants ont le sentiment que leur présence toutes les nuits permet d'économiser les frais d'une garde de nuit, ou pallie l'absence de services comme les gardes itinérantes de nuit.

- Le veuvage, le départ d'un dernier enfant incitent aussi des femmes relativement jeunes à adopter ce type de formule, pour une présence mais aussi pour un complément de revenus qui leur permet de rester dans leur cadre de vie, voire de maintenir leur mode de vie.

• **Les motivations des étudiants vues par les structures et par les étudiants eux-mêmes :**

Ne pas vivre seul	8	20.0%
Logement moins cher	12	30.0%
Rendre service aux personnes âgées	6	15.0%
Incitation des parents	4	10.0%
Relation avec personne âgée	7	17.5%
Autre motivation	3	7.5%
Total	40	100.0%

Motifs estimés par les structures

Financiers	43	41.3%
Pas envie de vivre seul(e)	13	12.5%
Désir d'aider une personne âgée	16	15.4%
Demande parentale	5	4.8%
Absence d'autre solution	6	5.8%
Autre(s) motif(s)	21	20.2%
Total	104	100.0%

Motifs déclarés par les étudiants

Comme pour les personnes âgées, il y a des ressemblances et des différences.

- *Rendre service aux personnes âgées* est estimé et déclaré de manière équivalente.
- La *demande parentale* est divisée par deux dans les déclarations des étudiants. Là encore, désir d'affirmer un choix personnel par rapport à ce qui pourrait être vécu comme une surprotection parentale à un âge où ils sont majeurs ?
- *Ne pas vivre seul* est un peu surestimé par les structures.
- Les *motifs financiers* sont par contre sous-estimés par les structures.
- Le motif *relation avec une personne âgée* se retrouve dans *autres motifs* du questionnaire étudiant, comme ces phrases explicatives d'étudiants le montrent : "l'intergénération me plaisait", "envie de faire une telle expérience depuis que j'avais découvert que ça existe", "solution qui me semblait résoudre 2 problèmes d'un seul coup : précarité des logements pour les jeunes et isolement des personnes âgées".

La motivation principale reste économique. Mais certains précisent qu'ils trouvent la dimension humaine et relationnelle intéressante et moins froide ; elle permet d'assurer aussi pour les plus jeunes une transition douce entre la cellule familiale et l'indépendance, l'autonomie totale. Deux étudiantes sont curieuses des personnalités âgées, l'une par simple attrait, l'autre pour "observer une personne sur du long terme" en vue de son orientation professionnelle.

Certains entretiens montrent que des étudiants étrangers, s'ils choisissent ce mode d'hébergement pour des raisons financières, y trouvent aussi l'avantage de pouvoir parfaire leur pratique de la langue française grâce à l'aide des personnes âgées.

❖ Le choix du logement pour les étudiants s'est fait en premier lieu en raison de sa distance par rapport au lieu de leurs études (34%), puis en raison du caractère de la personne âgée (21%), puis de manière quasi équivalente (15% chaque fois) en raison des dispositions de l'accord comme de la qualité de la chambre et par défaut d'une meilleure solution.

❖ Conditions de l'accord conclu

Dispositions évaluées	Personne âgée		Etudiant	
	oui	%	oui	%
Des horaires quotidiens de rentrée le soir à respecter	17	32,1	22	43,1
* Une prise de repas obligatoire au moins 1 fois par jour	10	18,9	13	25,5
Des services quotidiens à rendre	16	30,2	25	49
Des services hebdomadaires à rendre	12	22,6	25	49
* Des modalités précises d'utilisation de la cuisine et des sanitaires	18	34	19	37,3
* Des visites acceptées des ami(e)s de l'étudiant le jour	35	66	35	68,6
* La possibilité de fumer dans la chambre	13	24,5	9	17,6
* La possibilité de fumer, hors de la chambre, dans un endroit précis	13	24,5	15	29,4
La possibilité de regarder la télévision de la personne âgée	40	75,5	45	88,2
* Une présence obligatoire le week-end au moins 2 fois par mois	12	22,6	15	29,4
La possibilité, sans prévenir, d'aller dormir ailleurs de temps en temps	10	18,9	16	31,4
* La possibilité, en prévenant, d'aller dormir ailleurs de temps en temps	40	75,5	40	78,4

% calculés par rapport aux nombres de répondants âgés (53) et étudiants (51)

En comparant les deux séries de %, on constate que pour 7 conditions, les personnes âgées et les étudiants sont cohérents dans l'appréciation de ces conditions. Elles sont signalées par un astérisque dans ce tableau. Les écarts entre les deux % (de 4 à 7 %) peuvent être liés au hasard de qui a répondu plus qu'à de réelles divergences d'appréciation entre les deux groupes. Il s'agit de :

- *Une prise de repas obligatoire au moins 1 fois par jour*
- *Des modalités précises d'utilisation de la cuisine et des sanitaires*
- *Des visites acceptées des ami(e)s de l'étudiant le jour*
- *La possibilité de fumer dans la chambre*
- *La possibilité de fumer, hors de la chambre, dans un endroit précis*
- *Une présence obligatoire le week-end au moins 2 fois par mois*
- *La possibilité, en prévenant, d'aller dormir ailleurs de temps en temps*

Par contre, pour 5 conditions, il y a divergence d'appréciation (écarts de 11 à 19%). Certaines témoignent de plus de contraintes ressenties par les étudiants, alors que d'autres montrent un sentiment de plus grande souplesse ou plus de liberté ressenties par les étudiants par rapport aux déclarations des personnes âgées.

- Divergences d'appréciation vécues comme des contraintes

A propos des *services quotidiens* comme *hebdomadaires* à rendre, les étudiants les estiment plus importants que ce que déclarent les personnes âgées (+17 à +19 % d'écart) et de manière moins accentuée pour les *horaires quotidiens de rentrée le soir à respecter* (+12 %).

- Divergences d'appréciation vécues comme plus de liberté

Pour les deux autres conditions de l'accord, *regarder la télévision de la personne âgée* et la possibilité, *sans prévenir, d'aller dormir ailleurs de temps en temps*, les étudiants semblent plus libres (relativement), la divergence d'appréciation est plus faible (de 11 à 13%). Mais on peut voir que les étudiants estiment pouvoir plus facilement regarder la télévision et aller dormir ailleurs sans prévenir que ce que déclarent les personnes âgées.

Les entretiens qualitatifs accentuent ces divergences de point de vue

Des étudiants décrivent des contraintes de services rendus importantes (pouvant aller jusqu'à aider tous les jours à l'habillage et au déshabillage de la personne âgée), alors que les personnes âgées semblent minimiser ces services : elles parlent plus de convivialité, de menu service. On peut penser que la population, étudiante comme âgée, qui a souhaité avoir un entretien influe sur ces décalages. Il semble que les étudiants interviewés appartiennent à ceux qui ont le plus de contraintes, ce qui accentue les obligations décrites.

Il nous semble que certains étudiants ont accepté la proposition d'un entretien pour dire officiellement les contraintes ressenties. Alors que les personnes âgées qui ont accepté l'entretien, plus jeunes que la moyenne générale des hébergeurs, estiment qu'elles demandent moins de services proches (voire équivalents) à ceux rendus par les services d'aide à domicile. Une personne âgée raconte même les services qu'elle rend à son étudiant (moyennant finance), ménage et blanchissage...

Cependant des étudiants savent faire accepter des libertés d'horaire le soir assez grandes. Une étudiante en Arts du spectacle doit "souvent sortir le soir au spectacle. Cela n'a jamais posé problème". Le fait qu'elle soit hébergée chez un couple facilite sûrement cela. D'autres signalent que regarder la télévision de la personne âgée nécessite "d'apprendre à négocier le programme regardé".

Les entretiens qualitatifs montrent aussi que dans certains cas il n'y a pas de réels services rendus. Ce sont simplement des contraintes de fonctionnement et de partages des espaces. Dans d'autres, il y en a beaucoup et on peut se demander si cela ne relèverait pas des services d'un salarié, notamment pour tout ce qui est aide à la personne. Des personnes demandent simplement une présence la nuit, mais cela concerne des personnes assez lourdement handicapées. Peut-on accepter un tel échange sans risquer de menacer l'équilibre psychologique et émotionnel d'un jeune étudiant et mettre en risque également la personne âgée, l'étudiant n'étant peut-être pas apte à réagir autrement que par un signalement ? Même si c'est uniquement un appel cela peut être anxiogène et insécurisant.

Par rapport à ces dispositions de l'accord, notamment pour les éléments vécus comme des contraintes par certains étudiants, il ressort que ceux qui ne dédommagent pas l'hébergeur, ou dont le dédommagement paraît minime, préféreraient une participation financière plus importante pour se sentir plus libres (état d'esprit, rapports plus sains disent-ils) et cela induirait aussi un autre rapport aux services demandés. Dans certains cas (de gratuité totale notamment) les étudiants se sentent comme redevables, ce qui peut entraîner des débordements et une incapacité à dire non.

S'il y a des frais d'hébergement, ces avantages financiers sont réels pour les personnes âgées. On constate que beaucoup utilisent cette formule (principalement des femmes veuves et relativement jeunes, 60-70 ans, ayant eu un niveau de vie probablement aisé, résidant dans un grand appartement ou un grand pavillon, dans des quartiers plutôt favorisés), comme un complément de revenus pour pouvoir conserver leur lieu d'habitation avec des contraintes (espaces, rythmes..) mais aucun échange de services. C'est plutôt un fonctionnement reposant sur le principe "courtoisie et + si affinités" comme dit une personne âgée.

❖ Avantages et inconvénients de ce mode de logement

• Du côté des avantages, malgré des propositions de réponses pas totalement identiques dans les questionnaires *personne âgée* et *étudiant* (cf. en annexe les questionnaires), on peut comparer les réponses faites, dans le tableau ci-dessous (réponses multiples possibles).

Avantages	Personne âgée		Etudiant	
	oui	%	oui	%
Permet de faire connaître/mieux connaître la vieillesse	40	75,5	40	78,4
Fait découvrir ce qu'est la jeunesse aux personnes âgées			11	74,5
Remplace les petits-enfants/grands-parents	15	28,3	26	51
Amène de la vie "extérieure" aux personnes âgées	28	52,8	42	82,4
Apporte de la sécurité aux personnes âgées	37	69,8	43	84,3
Rassure les enfants des personnes âgées	31	58,5	42	82,4
Rend service aux jeunes	51	96,2		
Permet de découvrir d'autres cultures	28	52,8		
Evite de gérer seul le quotidien			32	62,7
Permet d'apprendre à vivre seul			24	47,1
Evite la solitude			31	60,8

% calculés par rapport aux nombres de répondants âgés (53) et étudiants (51)

On peut voir que les personnes âgées privilégient le *rendre service* aux étudiants. C'est la réponse de presque toutes les personnes âgées. Puis vient la réponse *permet de faire connaître la vieillesse* [aux étudiants] et la *sécurité apportée* chez soi par la présence d'un étudiant. Les personnes âgées minimisent l'avantage *rassurer les enfants*, mais cela peut être dû à l'âge moyen des répondants, plus jeune que ce que les structures ont estimé. C'est aussi une manière de se dire encore autonome et responsable de soi.

Pour les étudiants, trois réponses forment le trio de tête, *apporter de la sécurité* aux personnes âgées, *rassurer les parents* et *amener de la vie "extérieure"* aux personnes âgées. La *découverte de la vieillesse*, comme *faire découvrir la jeunesse* aux personnes âgées sont aussi des réponses nombreuses.

Logeurs encore plus que logés minimisent le rôle de "remplacement des petits-enfants ou des grands-parents". Peut-être que l'âge des étudiants hébergés est trop élevé pour évoquer des petits-enfants. Parmi les étudiants qui pensent que ce mode de logement permet d'*apprendre à vivre seul* ceux de moins de 20 ans représentent presque les trois quarts (71%) de leur classe d'âge, alors que ceux qui le pensent encore, âgés de 21 ans et plus, représentent 30% d'entre eux.

- Du côté des inconvénients ou difficultés relationnelles, on constate déjà que :
 - Seulement 21,3% des personnes âgées citent un ou des inconvénients, alors que les étudiants sont 76,5% à le faire.
 - Par contre, 78,7% des logeurs n'expriment aucun inconvénient, alors qu'ils ne sont que 23,5% du côté des logés.
 - Quel que soit leur statut, les répondants signalent plus souvent une (plus les personnes âgées) ou deux (plus les étudiants) inconvénients ou difficultés relationnelles.

La très grande proportion de personnes âgées à ne pas faire de remarques peut-elle s'expliquer par le fait que bon nombre d'entre elles n'osent pas trop en faire, de peur de ne pas retrouver d'étudiant l'année suivante ? Les étudiants, eux, se sentent plus libres de s'exprimer, même si des contraintes financières certaines restreignent leur désir de liberté.

Inconvénients ou difficultés relationnelles	Personne âgée	Etudiant
Aucune remarque	37 = 78,7%	12 = 23,5%
Une seule remarque	6 = 12,8%	17 = 33,3%
Deux remarques et plus	4 = 8,5%	22 = 43,2%
Total	47 = 100%	51 = 100%

Récapitulatif des personnes qui trouvent ou ne trouvent pas d'inconvénients à la cohabitation

A propos de ces inconvénients ou difficultés relationnelles, il n'y a pas totale symétrie dans les réponses proposées, comme le tableau ci-dessous l'indique.

Inconvénients ou difficultés relationnelles	Personne âgée		Etudiant	
	oui	%	oui	%
Etudiant/personne âgée intrusif(ve)	4	7,5	10	19,6
Etudiant/personne âgée difficile à supporter	4	7,5	6	11,8
Habitudes de l'étudiant pesantes	7	13,2		
Personne âgée trop maniaque			20	39,2
Confrontation à la vieillesse difficile			12	23,5
Dégradation de la santé de la personne âgée			14	27,5
Restriction de sa liberté	8	15,1	29	56,9

% calculés par rapport aux nombres de répondants âgés (53) et étudiants (51)

Ce qui est à remarquer : la première place donnée par les personnes âgées, comme par les étudiants est la *restriction de liberté*. Puis les personnes âgées pointent les *habitudes pesantes* de l'étudiant, alors que les étudiants soulignent le *côté intrusif* de certaines vieilles personnes. Il est fort probable que certains comportements de personnes âgées rappellent aux étudiants des comportements parentaux qu'ils supportent mal et qu'ils ne souhaitent pas retrouver dans un contexte de vie non familial. Porter intérêt à l'autre versus attenter à ma liberté et mon indépendance ? Où se situe le moment de bascule entre *intérêt* et *intrusion* ?

❖ Quel bilan global de cette cohabitation ?

Trois réponses étaient possibles au maximum. Cela donne la répartition suivante, classée par ordre décroissant des réponses des personnes âgées (les % sont calculés sur le total des réponses faites, et non sur le nombre de répondants).

En conclusion, cette expérience est...	Personne âgée		Etudiant	
	oui	%	oui	%
A recommander	29	23	19	13,9 (rang 3)
Source d'enrichissement relationnel	26	20,6	31	22,6 (rang 1)
A poursuivre une 2 ^e année avec la même personne	18	14,3	13	9,5
Bénéfique	17	13,5	18	13,1 (rang 4)
Utile à la compréhension mutuelle entre les générations	17	13,5	24	17,5 (rang 2)
Une bonne expérience pour apprendre à vivre hors cadre familial	13	10,3	13	9,5
A ne faire que pendant une année scolaire, pas plus	2	1,6	9	6,6
A poursuivre une 2 ^e année avec une autre personne	1	0,8	3	2,2
N'apporte pas grand-chose de particulier	2	1,6	1	0,7
Comme n'importe quelle autre expérience	0	0	4	2,9
Un peu traumatisante	1	0,8	1	0,7
Décevante	0	0	0	0
A déconseiller	0	0	1	0,7
TOTAL	126	100	137	100

Les couleurs permettent d'associer le rang des réponses étudiantes par rapport au rang des réponses des personnes âgées. On peut donc voir que :

- La réponse de rang 1 *A recommander* des logeurs est de rang 3 chez les logés
- La réponse *Source d'enrichissement relationnel*, de rang 2 chez les hébergeurs est le premier chez les hébergés
- La réponse *A poursuivre une 2^e année avec la même personne* est de rang 3 chez les logeurs mais arrive en 5^e position chez les logés
- La réponse *Utile à la compréhension mutuelle entre les générations*, en 4^e position chez les logeurs est en 2^e position chez les logés. Les logeurs répondent, plus jeunes que la moyenne donnée par les structures, ont peut-être l'impression de bien comprendre les générations plus jeunes. Des répondants nettement plus âgés auraient sans doute plus choisi cette réponse.

Il apparaît donc que les personnes âgées valorisent cette expérience dans laquelle elles se sentent utiles, rendent service. Elles sont prêtes à poursuivre sans changer leurs habitudes construites sur une année. Alors que les étudiants reconnaissent l'enrichissement personnel et sociétal trouvé dans ce mode d'habitat, mais avec un peu moins d'engouement que leurs aînés pour poursuivre. Il est rassurant de constater que les cinq dernières propositions, à consonance plutôt négative, ont été retenues par très peu de personnes.

A partir de ce bilan, quel choix final est retenu ?

Le tableau ci-dessous donne la répartition de la réponse unique que devaient choisir les répondants.

Si c'était à refaire ...	Personne âgée		Etudiant	
	oui	%	oui	%
Vous recommenceriez sans hésiter cette forme de cohabitation	41	80,4	29	58
Vous recommenceriez à condition de négocier autrement les conditions	9	17,6	14	28
Vous l'éviteriez si possible	1	2	6	12
Vous ne recommenceriez pas du tout, même pour des raisons financières	0	0	1	2
Total (une seule réponse acceptée)	51	100	50	100

Manifestement, les personnes âgées sont prêtes à continuer tel quel ce mode de vie, pour des raisons diverses (sécurité, moyens financiers...), alors que les étudiants prennent une certaine distance. Majoritairement, ils sont pour ce mode de logement, mais dans des conditions de services mieux définies, moins contraignantes dans leur vie d'étudiant, comme moralement. Sans mettre de côté les 14% (= 12+2) qui ne recommenceraient pas du tout, contre seulement 2% pour les logeurs.

❖ Les liens à la structure

Sept questions ont abordé la manière dont les personnes âgées et les étudiants perçoivent la structure à laquelle ils se sont adressés pour trouver un étudiant ou un logement. Il leur était demandé :

- La prise en compte de votre demande a-t-elle été rapide ?
- Etes-vous satisfait(e) de la prise en compte de votre demande ?
- La structure vous a-t-elle aidé(e) à négocier l'accord de cohabitation ?
- Etes-vous satisfait(e) de l'aide de la structure pour la négociation de l'accord de cohabitation ?
La structure assure-t-elle un suivi de cette cohabitation satisfaisant pour vous ?
- En cas de difficultés rencontrées avec la PA/étudiant, à qui vous adressez-vous pour les résoudre ?
- Si vous avez déjà vécu une rupture de la cohabitation avant son terme normal, la structure vous a-t-elle aidée de manière efficace ?

- Pour les 5 premières questions, une échelle à 4 niveaux permettait de graduer son niveau de satisfaction. Massivement, côté personnes âgées, comme côté étudiants, la satisfaction est grande. Cependant les étudiants ont un niveau moyen de satisfaction plus faible pour les deux questions qui traitent de la négociation. Les entretiens qualitatifs montrent qu'ils souhaiteraient être plus aidés, mieux conseillés pour savoir où mettre des limites dans ce qui est acceptable comme services à rendre, comme contraintes à supporter.

- Sur la question du référent en cas de difficultés, les logeurs privilégient la structure au sens large, puis une personne de la structure en particulier, alors que les logés privilégient une personne de la structure en particulier, puis une personne de la famille de la personne âgée. D'après les entretiens qualitatifs, il semble que les étudiants en parlent plus souvent en premier à la famille, ou aux intervenants professionnels, quand il y en a, avant d'alerter la structure. De même des logeurs se sentiraient à l'aise avec la famille de l'étudiant, surtout ceux qui ont souhaité la connaître au moment de l'emménagement de l'étudiant.

On peut penser que la structure ou une personne de la structure sera contactée par les personnes les plus âgées, les plus vulnérables, comme par des étudiants sans réseau de soutien personnel.

Des structures ont le sentiment que personnes âgées comme étudiants tardent parfois avant de les contacter quand il y a des difficultés.

- Il ressort donc, au final que des progrès devraient être faits sur le suivi et l'aide à la négociation tant pour les personnes âgées que pour les étudiants.

❖ L'avenir vu par les structures

Toutes, quelle que soit leur ancienneté de fonctionnement, souhaitent développer cette activité. Deux seulement souhaitent des modifications dans leur fonctionnement. Cela ne signifie sans doute pas que les autres refusent toute évolution perçue comme une amélioration, mais que le projet vaut la peine d'être poursuivi, malgré les difficultés actuelles rencontrées. Comme l'écrit ce responsable d'une structure "Ce qui est sûr, c'est que ce concept de logement intergénérationnel, au-delà de son côté séduction et innovant, nécessite un énorme travail de cadrage en amont et en aval. Il faut aussi avoir une communication très ciblée. Cela exige des MOYENS que les associations n'ont pas à l'heure actuelle."

4° Constats, interrogations demandes, et propositions

❖ Constats

Il est manifeste que les éléments positifs, énoncés par les deux populations, comme par les structures, dominent largement. Ils vont être rappelés. Néanmoins, des points plus difficiles ont émergé, qui demandent prise en compte, afin de répondre aux attentes des structures, comme à celles des logeurs et des logés.

• **Aspects positifs**

• Du côté des étudiants

L'aspect économique est évidemment intéressant et souligné par beaucoup d'étudiants comme par cette étudiante de milieu modeste qui dit que cette formule lui permet de "peser de façon moindre sur le budget familial". Mais elle ajoute qu'elle ne pourra pas continuer la 2^e année, sa charge de travail devenant plus importante encore, ce qui lui interdit d'aider autant la personne âgée.

Des étudiants parlent de leur intérêt pour les personnes âgées, certains disent avoir manqué de grands-parents, n'avoir pas connu les leurs. Une étudiante dit qu'entre du baby-sitting et s'occuper de personnes âgées son "choix va vers les vieux". L'apport relationnel est beaucoup plus riche, selon elle.

Cet aspect *relationnel* revient souvent dans les avantages et un étudiant parle de son intérêt pour cette expérience atypique.

• Du côté des personnes âgées

Aider des étudiants à se loger à moindre frais permet aux personnes concernées de se sentir utiles et de l'être véritablement. C'est un renforcement du rôle social des personnes âgées, même de celles qui sortent peu de leur domicile. C'est aussi une présence rassurante qui sécurise, qui permet aussi des échanges, comme ces témoignages le montrent :

"Si je tombe, je sais que quelqu'un est là et puis, je suis utile puisque je permets à un jeune de se loger".

"C'est très agréable à 87 ans d'être aidé par un jeune homme, sur le plan psychologique, c'est essentiel, il est bien élevé, agréable et cultivé".

"Cela me permet de conserver mon appartement, c'est une sécurité, c'est aussi le prolongement d'une vie familiale".

Comme on l'a vu précédemment, c'est aussi, pour des personnes âgées, parmi les plus jeunes, un moyen de garder leur style de vie antérieur, en ayant un complément de revenu. Mais cela ne concerne pas toutes les structures, car certaines refusent ces offres de logement où l'aspect financier existe.

• **Aspects négatifs**

• Du côté des étudiants

Les contraintes peuvent être importantes et ne permettent pas toujours des conditions idéales pour travailler⁴. La charge des étudiants en prépa est lourde. Si on y ajoute les services à rendre et la présence à la personne, il n'y a plus guère de temps de loisirs et de détente possible. (Une étudiante passant en 2^e année renonce à cette formule d'habitat pour ces raisons).

"Le côté présence tous les soirs est contraignant".

⁴ Difficile de quantifier ce point, abordé uniquement dans les entretiens qualitatifs. Cela signifie que le *temps* de présence ou des services rendus doit être clairement quantifié dès le départ, afin que l'étudiant(e) conserve un large temps pour ses études.

"Je dois l'aider à se déshabiller chaque soir et je ne peux pas le faire à 19 heures pour pouvoir sortir ensuite !".

"Cela n'est pas adapté à des étudiants de prépa, la charge de travail est trop importante et je disposais de peu de temps étant donné les services que je devais assurer".

Quelques étudiants signalent aussi des familles (enfants) qui cherchent à demander plus que ce qui a été convenu, pour des raisons financières (une étudiante à qui la famille demande de rentrer plus tôt de vacances, afin qu'elle n'ait pas à payer une garde, ce que l'étudiante a refusé). Une autre a dû changer d'hébergeur quand la famille lui a demandé de s'occuper de l'incontinence de la vieille dame suite à un alitement de celle-ci.

Par ailleurs la possibilité de recevoir des ami(e)s est limitée, voire dans certains cas impossible. Quant à la vie amoureuse, c'est encore plus difficile d'avoir une vie affective et sexuelle. C'est aussi un motif d'arrêt de cette formule.

"Il n'est pas possible de recevoir son petit ami, à 25 ans c'est aberrant".

A cheval sur avantage et inconvénient cette remarque d'un étudiant : *"l'indépendance et l'autonomie s'acquièrent progressivement et rester dans ce type d'habitat sur du long terme peut ne pas aider à évoluer et à s'assumer".*

• Du côté des personnes âgées

On ne peut pas parler d'aspects négatifs, d'ailleurs beaucoup disent qu'il n'y en a pas mais certaines font des recommandations.

Elles disent d'abord qu'il faut se préparer à l'accueil et à partager son territoire. Des aménagements seront nécessaires et viendront bousculer les habitudes. Des concessions s'imposeront. Leur restriction de liberté, signalée antérieurement, est compensée par la présence, la sécurité, l'échange.

Il vaut mieux aussi faire preuve d'ouverture et de tolérance disent-elles, ce sont des qualités indispensables pour que la cohabitation se passe bien.

Elles insistent sur la nécessité d'une négociation et d'un contrat clairement défini pour éviter heurts et malentendus.

Si elles ne signalent pas d'inconvénients, on peut néanmoins noter le risque d'attachement affectif à l'étudiant(e), vu le nombre de réponses *expérience à poursuivre une 2^e année avec le même étudiant*. Ou risque de croire que des habitudes peuvent durer plusieurs années, afin de réduire l'obligation de s'adapter tous les ans, voire tous les semestres, à un(e) autre étudiant(e), à une période de la vie où les capacités d'adaptation demandent de plus en plus d'effort ?

❖ Interrogations et demandes

• L'analyse fait apparaître **trois types d'hébergeurs** :

- Des personnes isolées vieillissantes, qui ont besoin d'une présence et de quelques petits services.
- Des personnes fragilisées, très âgées et parfois atteintes de pathologies lourdes et qui relèvent davantage de services d'aide à la personne. Certaines en bénéficient déjà mais la présence d'un étudiant la nuit permet de rassurer les familles sans employer une garde de nuit. C'est donc financièrement intéressant pour les hébergeurs et leur famille.
- De jeunes personnes âgées qui utilisent cette formule comme complément de ressources et relèvent plus des formes de location proposées par les CROUS.

Cela n'était pas si clair au démarrage. Faut-il poursuivre dans cette voie de diversification des profils des hébergeurs ? Si oui, pourquoi, avec quels moyens ? Autant le premier profil était envisagé, autant les deux autres l'étaient peu, voire pas du tout. Cette évolution remet-elle en

cause la philosophie de départ ? Les positions exprimées là-dessus par les structures ne sont pas toutes identiques.

- **Par rapport au recrutement** des logeurs, la procédure semble inégale d'une structure à l'autre. Ce sont parfois les familles qui font la demande et il semble que toutes les personnes âgées ne soient pas toujours vues. Faut-il tenir compte, voire privilégier la demande des familles, contre l'avis des personnes âgées parfois ? Certaines structures refusent ces demandes des enfants en donnant la priorité au désir de la personne âgée, ce qui est en accord avec toutes les positions éthiques actuelles en gérontologie, privilégiant le choix et le consentement éclairé des personnes âgées.

Sur ce point, la question essentielle concerne les moyens dont doivent se doter les structures pour avoir des candidatures de personnes âgées en plus grand nombre, afin de mieux répondre aux demandes d'étudiants, et de pouvoir sélectionner plus facilement les personnes dont l'état de santé et la proposition de logement sont acceptables.

- Toute personne âgée offrant une partie de son logement est-elle éligible ? On a vu qu'il y a des refus à ces offres, notamment pour des raisons d'état de santé jugé trop dégradé. Mais on a rencontré aussi des situations problématiques sur ce point. Alors, comment évaluer la santé de la personne ? A partir de quels critères ? Par rapport à quelle définition des limites possibles à l'état de santé ? Comment prendre en compte l'environnement familial et professionnel d'une personne dépendante ? Certaines structures travaillent en lien avec des CLIC, les équipes médico-sociales de l'APA. D'autres souhaitent embaucher des professionnels de la gérontologie. Travailler en partenariat avec des structures d'aide à domicile paraît aussi possible, voire souhaitable. Mais il paraît essentiel de *fixer des limites à l'état de santé*, pour ne pas mettre en difficultés l'étudiant(e) et la personne hébergeante. Une règle générale posée peut recevoir des applications différentes selon l'aide professionnelle en place comme celle apportée par la famille, afin que l'étudiant(e) ne se substitue ni aux uns ni aux autres.

- Pour le recrutement des étudiants, certains d'entre eux signalent que n'importe quel étudiant n'est pas en capacité de s'adapter, de faire face à certaines situations de personnes âgées et encore moins à des cas lourds (même lorsqu'il s'agit d'assurer une simple présence la nuit). Et qu'il faut évaluer cela avant de leur proposer un hébergeur. Comment faire cette évaluation des capacités, par qui la faire ? A partir de quels critères ?

Une garde à domicile interrogée à la place de la personne, dont elle s'occupe peu d'heures par jour, s'interroge sur le côté *"raisonnable de loger une jeune étrangère chez une personne âgée démente et agitée même s'il s'agit d'assurer une présence de nuit. Jeune qui doit s'adapter à un autre pays, à une autre culture très loin des siens et qui rentre le plus souvent dans un lieu où plus rien n'est à sa place."* dit-elle.

Une étudiante interviewée évoque un épisode difficile : *"Pendant deux mois la personne a eu un problème de santé, elle était incohérente, délirait par moments, ne me reconnaissait pas, ça m'a beaucoup choqué émotionnellement et affectivement (empoisonnement médicamenteux), heureusement ses filles m'ont beaucoup soutenues, j'ai eu un rapport très riche avec elles"*.

Certains étudiants ont tenu à préciser que ce genre de situation ne pouvait être que ponctuelle ou transitoire.

• **Information**

Sur ce point, seuls les étudiants demandent une information préalable, sur le vieillissement, la vie des vieilles personnes, les pathologies qu'ils peuvent rencontrer à domicile, les réactions à avoir...

Les étudiants souhaitent être informés de la situation et de l'état de santé réel de la personne âgée et des risques possibles en terme d'évolution comme sur les rythmes et les réactions en fonction des pathologies.

Certains précisent leur attente en matière d'information souhaitable à recevoir de la part des structures :

"Il faut aussi s'adapter au rythme des personnes âgées, tout le monde ne le peut pas. Il ne faut pas les bousculer, il faut faire preuve d'un mélange subtil de diplomatie et de fermeté, aussi au début j'avais l'impression de tout prendre sur moi, il faut aussi s'affirmer, je faisais presque trop, alors qu'il est bien aussi de laisser faire".

"Il s'agit aussi de se conformer au rythme des personnes âgées, je ne suis pas pour elle une force de proposition".

"L'association pourrait nous donner un minimum d'information sur le vieillissement, la psychologie des personnes âgées, et éventuellement, sur les pathologies, les signes et l'attitude à adopter".

• **Négociation et Suivi**

- Des logeurs, mais surtout des logés demandent qu'une négociation soit menée par l'association en présence des deux partenaires pour aboutir à une convention d'hébergement formalisée répertoriant les droits et devoirs de chacun. Certaines structures le font, pas toutes. C'est une demande forte des étudiants.

- Un suivi doit être assuré par l'association et elle doit être en mesure de répondre aux questions des étudiants confrontés à des situations particulières. Les structures assurent un suivi au moins au démarrage des "binômes". La poursuite régulière, dans la durée, de ce suivi est demandée, même quand la cohabitation se passe bien. C'est une sécurisation qui est souhaitée, qui peut être légère, mais qui paraît nécessaire.

- Suivi aussi des personnes âgées, pour éviter le piège des attachements affectifs trop forts et les aider à accepter ces séparations affectives.

- Si l'on associe information et suivi, il semble pertinent que cette fonction soit assurée par un professionnel en gérontologie. Est-ce aux structures à tout assumer ? En ont-elles les moyens humains et financiers ? En ont-elles la volonté ? Des partenariats sont signalés. Ils peuvent sans doute être développés ou initiés là où ils sont absents.

❖ Propositions

Vigilance et rigueur s'imposent pour pérenniser ces actions

Majoritairement, les cohabitations personne âgée/étudiant fonctionnent sans problème. Néanmoins, des situations se sont révélées plus délicates. Pour ne pas les voir augmenter, et ne pas faire courir de risque à la fois aux hébergeurs et aux hébergés, mais également aux associations qui pourraient être confrontées à des plaintes donnant lieu à procédure, il paraît nécessaire d'avoir des statuts clairs ainsi que des procédures de fonctionnement formalisées et rigoureuses, encadrées par des professionnels (en "*gérontologie, comme en gestion, organisation, ressources humaines*", comme le demande une structure). A ce niveau se pose la question des financements pérennes et suffisants des structures, que les différents partenaires publics et privés doivent aborder avec les structures elles-mêmes. Le besoin de pouvoir rémunérer dans la durée des professionnels est souligné par beaucoup de structures, qui souhaitent connaître la position des pouvoirs publics comme des partenaires privés sur cette demande.

Plus précisément, quatre propositions peuvent être développées. Elles reprennent des points déjà vus. Elles en précisent d'autres. Toutes s'appuient sur des faits analysés et des thèmes discutés avec des structures, des hébergeurs et des hébergés.

- En matière de recrutement des hébergeurs et des hébergés.

Qui est concerné ? Au-delà des statuts, les structures doivent mieux définir les populations concernées par ce mode d'habitat : *personnes âgées, seniors ou personnes de plus de 60 ans, étudiants, jeunes travailleurs ou demandeurs d'emploi...* sont les termes relevés dans les statuts et dépliant informatifs des structures.

Si l'origine du projet portait sur les *personnes âgées* et les *étudiants* (concepts flous), une diversification des publics concernés existe de fait. A l'origine, il était aussi question de *gratuité en échange de quelques menus services*. Là encore il y a dans certaines structures une évolution, rejetée par d'autres⁵.

Aussi, ces évolutions (publics concernés et gratuité ou complément de revenu), montrent bien qu'il y a des choix différents faits à partir d'une philosophie originelle commune. Cela transforme-t-il le projet initial ? Totale gratuité comme dédommagement financier ont des avantages et des dangers. On peut juste rappeler que la majorité des étudiants ayant répondu à l'enquête souhaite une participation financière plus élevée pour qu'une plus grande part d'autonomie leur soit reconnue. Sur ces points, il n'est pas nécessaire que les limites soient les mêmes pour toutes les structures. Chacune définit les siennes. Par contre, sur ce thème du recrutement, une fois les publics bien définis, les structures doivent élaborer une politique de communication performante auprès des hébergeurs potentiels pour que l'offre de logement augmente en parallèle au nombre de demandes. Le temps nécessaire à la montée en charge de toute action compte. Mais les CCAS, piste qui ne paraît pas être toujours exploitée, peuvent-ils être des relais auprès de personnes âgées ? Même s'ils ont affaire, le plus souvent, aux personnes en difficultés, un travail d'information à toute la population de leur commune fait partie de leur mission. Les services d'action sociale des caisses de retraite peuvent être aussi des relais pour l'information, en plus des médias locaux déjà bien utilisés.

- Complémentaire au recrutement, une réflexion débouchant sur un consensus doit se faire sur les situations-limites de personnes trop lourdement dépendantes. **L'habitat intergénérationnel, dans sa philosophie initiale (mais tout peut évoluer...) ne devait pas se substituer aux manques réels des politiques d'aide à domicile** : nombre de prises en charge et quantité de prises en charge encore insuffisantes souvent, coût financier à la charge des personnes et de leurs familles pour un soutien à domicile de qualité prohibitif pour beaucoup, provoquent des demandes vers ces associations promouvant l'habitat intergénérationnel. Est-ce tenable ? Pour cette évaluation de situations-limites, faut-il se doter de moyens internes ou travailler en partenariat avec des moyens externes ? Au choix de chaque structure ? Les CLIC, les plates-formes gérontologiques, les services de l'APA du Conseil Général, les CCAS, les structures d'aide à domicile peuvent être des partenaires dans cette évaluation des logeurs. Pour les étudiants, les services sociaux des Ecoles ou les CROUS peuvent-ils être des recours pour analyser les motivations et capacités des futurs logés ? Des structures font une pré-sélection. Donne-t-elle toute satisfaction ?

- Rigueur au niveau des conventions d'hébergement, donc des services rendus, afin d'éviter un double écueil. Celui d'un manque de précision des services demandés, qui, avec le temps, peuvent devenir inflationnistes. Celui d'une requalification des services rendus contre logement

⁵ Une association écrit "Notre association refuse le principe de complément de loyer ou d'indemnité d'occupation. Nos valeurs reposent sur un engagement solidaire, où la réussite de la cohabitation passe par la co-construction du service par l'hébergeur et l'hébergé, accompagné sur la durée par l'association."

en contrat de travail, quand ils sont trop proches (voire équivalents) à ceux des services d'aide à domicile. Ce qui ne renvoie pas à la même législation. Sans mettre de côté une référence au temps (c'est à dire le nombre d'heures) que cela représente par semaine pour l'étudiant.

➤ Rigueur et vigilance au niveau du suivi, pour accompagner au plus près les évolutions des situations, notamment celles qui touchent la santé des hébergeurs. Les réponses à la demande d'informations faite par les étudiants peuvent être faites en partenariat avec d'autres acteurs de la gérontologie, ou par les structures qui en ont les moyens. Mais il paraît fondamental que ce travail soit réalisé, voire concrétisé par la remise d'un document (simple et succinct) sur les principaux points transmis lors de cette information. Chaque structure va-t-elle réaliser le sien ? Une harmonisation sur des points principaux peut-elle se faire ? Aux structures d'y réfléchir et d'en décider. Mais la réalisation de ce document informatif doit éviter tout risque de requalification de l'étudiant en professionnel de l'aide à domicile. Aussi certaines références à des textes produits pour des institutions, services à domicile, doivent-elle être sérieusement examinées avant utilisation.

Certaines structures demandent une forme d'aide extérieure pour "*préciser les statuts*", pour "*mettre en place des règles de fonctionnement plus précises [permettant] de se prévaloir de la CHARTE*", pour "*construire une Fédération*". Il nous semble que les points abordés dans cette quatrième partie clarifient ces attentes et précisent les questions qui doivent trouver une (ou des) réponse(s).

En conclusion, cette solution d'habitat intergénérationnel ne doit pas être un choix par défaut et venir pallier deux manques : manque de logements étudiants et coût élevé pour beaucoup d'étudiants du parc locatif d'un côté, et manque de professionnels spécialisés dans l'aide à la personne et coût élevé du maintien à domicile quand il suppose une présence de professionnels à temps complet, de l'autre.

A condition de bien identifier les situations qui feraient basculer dans l'un ou l'autre de ces manques, manque d'habitat pour les jeunes, manque d'aide à domicile suffisant pour les plus âgés, la proposition d'habitat intergénérationnel pourra prendre toute sa place.

Geneviève Arfeux-Vaucher
Directeure de recherche
Martine Dorange
Chargée de recherche
Jacqueline Gaussens
Chargée de mission
Isabelle Besson
Assistante de recherche

Juillet-Septembre 2006

ANNEXES

- Liste des structures contactées
- Charte "Un toit, deux générations" Convention d'hébergement
- Charte "Un toit, deux générations" Code de bonne conduite
- Questionnaire *Structure*
- Questionnaire *Personne âgée*
- Questionnaire *Etudiant*

Liste des structures recensées et contactées

Association Domo-Part

7 avenue Reine-Jeanne 13013 Marseille

DUO Logement

31 B rue du Roselier 22190 Saint Laurent de la Mer

Habiter autrement

64 rue Saint Roch 31400 Toulouse

Partage Toit

21 rue du 10 avril 31500 Toulouse

Vivre avec Solidarité Intergénération

4 rue Jeanne Lejeune Bât. B Appartement 30 33500 Bruges

Concorda Logis

6 impasse de la Pointe Vigne 34070 Montpellier

DIGI

Domicile Inter-Génération Isérois 1 Place de Metz 38000 Grenoble

Nantes'Renoue

27 rue de l'Héronnière 44000 Nantes

Le temps pour toiT

2 bis route de Clisson 44200 Nantes

Ar'toit 2 générations

106 rue Anatole France 62223 Saint Nicolas les Arras

1 foyer 2 âges Bas-Rhin

32 rue de l'Eglise 67201 Eckbolsheim

ESDES

Services inter-génération 23 Place Carnot 69286 Lyon Cedex 02

LePariSolidaireLyon

3 rue Montriblond 69009 Lyon

Le PariSolidaire

15 rue de Senlis 75017 Paris

Logement Intergénération

13 rue Guy de Maupassant 76000 Rouen

Logement Intergénération

38 rue Reinhardt 92100 Boulogne

Association Atout'Age

45 rue du Général de Gaulle 94110 Arcueil

Charte "Un toit deux générations"

CONVENTION D'HEBERGEMENT

La Convention d'hébergement auquel souscrivent les parties devra contenir les points suivants :

I. Un bref rappel des motivations des parties qui décident de participer à une cohabitation intergénérationnelle

II. Un descriptif des lieux accessibles à l'étudiant

- Pièces à la disposition exclusive de l'étudiant : une chambre doit être nécessairement réservée à l'étudiant.
- Pièces interdites à l'étudiant.
- Pièces communes et conditions particulières de partage.
- Un état des lieux sera effectué avant que ne commence la cohabitation.
- Un jeu de clés de l'appartement, et éventuellement de la chambre mise à la disposition de l'étudiant, sera remis à ce dernier.

III. La durée de l'engagement

- **Fixation de la durée de l'engagement et des conditions de renouvellement**

- L'engagement devra être de durée déterminée, renouvelable et d'une durée minimale d'un semestre universitaire.
- Seront précisées les dates à partir desquelles l'engagement prendra effet et s'achèvera.

- **Règles applicables en cas d'absence prolongée de l'étudiant ou du senior**

- Les parties détermineront les règles applicables en cas d'absence prolongée de l'étudiant (Par exemple : suspension de la participation aux charges, remise des clés, possibilité pour le senior de jouir du logement mis à la disposition de l'étudiant en temps normal).
- Les parties détermineront les règles applicables en cas d'absence prolongée du senior. Il devra être convenu que l'étudiant continuera à disposer de son logement même en l'absence du propriétaire. Un arrangement pourra cependant être trouvé afin que les deux parties prennent leurs congés au même moment.

IV. La fin de l'engagement

- **1er cas : l'engagement arrive à son terme**
 - L'étudiant s'engage à rendre son logement dans l'état dans lequel il l'a reçu.
 - Un état des lieux sera effectué.
 - L'étudiant remettra au propriétaire les clés qui lui ont été confiées.
- **2e cas : l'engagement est rompu avant son terme**
 - Une durée de préavis sera fixée par les parties. Elle devra être comprise entre 15 jours et 3 mois.
 - En cas d'accord mutuel, l'engagement pourra être rompu sans formalité ni délai particulier.
 - Les clauses précisées au point précédent, relatives à la remise du logement par l'étudiant, devront être respectées.
- **Les clauses de résiliation de l'engagement**
 - En cas de manquement de l'une des parties aux obligations contenues dans la Convention d'hébergement et d'échec de la médiation, la Convention d'hébergement sera résiliée. Un préavis de 7 jours devra être observé.

V. La contribution financière de l'étudiant

- **La participation financière de l'étudiant**
 - La Convention d'hébergement devra préciser qu'aucun loyer ne sera versé par l'étudiant, dans la mesure où la contrepartie à l'hébergement est constituée par les services rendus sans aucun lien de subordination.
 - Les parties détermineront le montant de la participation de l'étudiant aux charges (eau, électricité...).
- **La caution**

Les parties préciseront si une caution financière doit être versée par l'étudiant. Le montant et les modalités de restitution de celle-ci devront être fixés.

- **Les clauses particulières en cas de rupture de contrat**
 - En cas de rupture de l'engagement du fait de l'étudiant, celui-ci versera le montant mensuel correspondant à sa participation aux charges pendant la période de préavis.
 - En cas de rupture de l'engagement du fait du senior, l'étudiant ne s'acquittera que d'une partie de ce montant, proportionnelle à la durée d'occupation du logement par l'étudiant.

VI. Les obligations de l'étudiant

- L'étudiant s'engagera à jouir, de façon raisonnable, de son logement : respect du propriétaire et du voisinage, entretien des pièces à sa disposition, réparation en cas de dégât matériel.
- L'étudiant sera tenu de respecter les conditions fixées par les deux parties concernant l'hébergement provisoire de personnes tierces (durée maximale, nombre de personnes).

- L'étudiant devra respecter les conditions fixées par les deux parties relatives à l'usage du matériel mis à sa disposition.
- L'étudiant devra souscrire à une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.
- L'étudiant s'engage à verser de façon régulière sa participation aux charges.

VII. Les services

En échange de la gratuité des loyers, l'étudiant assurera bénévolement aux seniors certains services déterminés par avance dans une liste acceptable pour les deux parties.

L'étudiant s'engage par avance à déployer tous les moyens nécessaires à la réalisation régulière des services sans être lié par un lien de subordination mais avec la volonté de louer des relations amicales et de solidarité.

Le Code de bonne conduite signale en outre si le senior bénéficie déjà d'une aide médicale ou ménagère ; le cas échéant, les services à rendre par l'étudiant ne doivent pas s'assimiler aux tâches dont s'acquitte déjà cette personne.

Les parties s'accordent sur le rôle de l'étudiant en cas de maladie de courte durée du senior. Si elles le décident, il peut s'engager à l'assister dans la mesure du possible par certaines démarches, notamment les suivantes : prendre rendez-vous chez le médecin, l'accompagner ponctuellement chez ce dernier, aller chercher à la pharmacie les médicaments prescrits, etc.

L'étudiant et le senior ajoutent au texte du Code de bonne conduite les coordonnées d'un proche à prévenir en cas d'urgence médicale et chacun s'engage, le cas échéant, à alerter le plus vite possible la personne désignée par l'autre.

Les propositions de services faites dans le cadre du Code de bonne conduite constituent une relative obligation de moyens.

VIII. Les conditions de modification du présent engagement

- Les parties préciseront les conditions dans lesquelles la Convention d'hébergement pourra être modifiée.

Charte "Un toit deux générations"

CODE DE BONNE CONDUITE

Une fois qu'un senior et qu'un étudiant se mettent d'accord pour cohabiter, ils doivent non seulement souscrire à la Charte Vivre Ensemble et signer un contrat, mais aussi envisager toutes les questions pratiques concernant les conditions sous lesquelles ils désirent cohabiter.

Celles-ci devront faire l'objet d'un **accord de principe écrit** appelé Code de bonne conduite, qui aborde tous les aspects de la vie quotidienne et qui définit un cadre de cohabitation acceptable à la fois pour l'étudiant et le senior.

Il est indispensable que le Code de bonne conduite soit **en accord avec la Charte**, mais aussi qu'il inclue **tous les éléments qui figurent ci-dessous**, afin d'éviter au maximum tout possible malentendu ou désaccord au cours de la cohabitation.

I. Les conditions du logement

Le senior s'engage à mettre à la disposition de l'étudiant une chambre en bon état dans son logement ; elle lui sera réservée. Le Code de bonne conduite des deux parties précise :

- si une clé pour la porte de cette chambre est ou non remise à l'étudiant, selon les désirs des deux parties ;
- l'essentiel des meubles qui doivent être fournis, selon les conditions acceptables aux deux parties (lit, table, chaise, éclairage adéquat...) ;
- si l'étudiant est autorisé ou non à décorer/aménager cette chambre.

L'étudiant s'engage à tenir cette chambre en bon état et à la rendre ainsi lorsque la cohabitation prendra fin.

Le Code de bonne conduite définit en outre les conditions suivantes :

- si l'étudiant est autorisé à utiliser des appareils électroménagers situés dans les pièces auxquelles il a accès, l'accord doit préciser lesquels ; l'étudiant s'engage à en avoir un usage raisonnable et précautionneux ;
- si l'étudiant peut recevoir des appels téléphoniques sur la ligne fixe du senior, et s'il peut passer des appels sur cette ligne.

Le Code de bonne conduite indique que le senior doit mettre à disposition de l'étudiant une clé de l'appartement, et précise les périodes pendant lesquelles il en disposera, notamment en cas d'absence prolongée du senior.

II. La vie quotidienne

Le Code de bonne conduite des parties précise si l'étudiant est en principe présent au domicile du senior, notamment les soirs, fins de semaine et vacances, et quelles sont les périodes d'absence régulières et prévisibles du senior, en fonction des conditions acceptables pour les deux parties. De manière générale, elles s'engagent

chacune à prévenir l'autre, dans la mesure du possible, de leurs absences respectives, si celles-ci ne correspondent pas aux principes généraux de présence ci-dessus.

Le Code de bonne conduite définit les principes généraux acceptables pour les deux parties quant à la vie quotidienne et aborde notamment les questions suivantes :

- si l'étudiant est présent en règle générale, au moment de certains repas ; si oui, qui les prépare ;
- si les deux parties partagent la nourriture ; si oui, quelle répartition et quel usage par chacun ; si non, un moyen de distinguer les provisions appartenant à chacune des parties ;
- si l'étudiant doit être présent au domicile du senior toutes les nuits ;
- s'il est libre de recevoir d'autres personnes, et si oui, dans quelles conditions générales (par exemple, dans quelles pièces du logement, à quels horaires, nombre de personnes maximum) ;
- s'il est libre d'héberger une autre personne dans sa chambre, en principe ou à titre exceptionnel ;
- si l'étudiant est autorisé à pratiquer un instrument de musique dans l'appartement du senior ou à écouter de la musique sans casque audio ; si oui, il s'engage à le faire dans des conditions raisonnables, sans troubler les habitudes de vie du senior, et sans causer de nuisance sonore pour le voisinage. Le senior s'engage à respecter les mêmes conditions générales vis-à-vis de l'étudiant ;
- si l'étudiant a accès à la bibliothèque et à l'équipement Hi-fi du senior.

Le Code de bonne conduite précise si des animaux domestiques sont présents au domicile du senior, et si c'est le cas, indique que l'étudiant accepte ces conditions. Le senior s'engage à veiller à ce que ces animaux domestiques ne troublent pas la tranquillité de l'étudiant et à ce qu'ils ne détériorent pas ses effets personnels.

L'accord précise si l'étudiant est autorisé à amener un animal domestique au domicile du senior, et si oui, indique que le senior accepte cette condition. L'étudiant s'engage à respecter les conditions précédentes vis-à-vis du senior.

Enfin, le Code de bonne conduite doit préciser si l'étudiant et le senior sont des fumeurs ou non, et détermine le cas échéant, si chacune des parties accepte que l'autre fume au domicile du senior, ainsi que les possibles conditions (pièces...).

Opération "Un toit, deux générations" / FNG 2006

Merci de bien vouloir prendre le temps de répondre à ce questionnaire. Le traitement des données sera anonyme.
A retourner à la Fondation Nationale de Gérontologie 49 rue Mirabeau 75016 Paris

VOTRE STRUCTURE

Nom de la structure :

Adresse complète de la structure :

Téléphone : Adresse électronique :

Type de structure juridique : Publique Privée associative Privée lucrative

Date de création : (jj/mm/aaaa)

IMPORTANT : merci de nous envoyer une copie des STATUTS définissant les objectifs de la structure.

Zone géographique couverte : Ville de moins de 100 000 h Ville de plus de 100 000 h
 Agglomération urbaine Département
 Région Nationale

Nombre de personnes salariées : Nombre de personnels salariés en équivalent temps-plein :

Qualification des personnels :

Nombre de bénévoles : Nombre de bénévoles en équivalent temps-plein :

Sources de financement : Subventions publiques de la Ville Subventions publiques du Département Subventions publiques de la Région Subventions publiques de l'Europe
 Subventions privées Cotisations des adhérents Autres

Autre(s) source(s) de financement :

Vous avez une documentation écrite présentant votre structure pour les personnes âgées et les étudiants :
 Oui Non En cours de conception

Vous utilisez un questionnaire ciblant les attentes des personnes âgées et des étudiants :
 Oui Non En cours de conception

Vous faites un entretien systématique au domicile de la personne âgée :
 Oui Non Envisagé pour le futur

LES BINÔMES : une personne âgée + un étudiant

Nombre de binômes créés depuis le début : Nombre de binômes qui fonctionnent actuellement :

Durée moyenne de fonctionnement d'un binôme (en mois) :

Age moyen des personnes âgées :

Nombre de FEMMES âgées : Nombre d'HOMMES âgés :

Age moyen des étudiants :

Nombre de FILLES parmi les étudiants : Nombre de GARCONS parmi les étudiants :

Tournez SVP

Nombre de demandes de personnes âgées non-satisfaites depuis la création :

Raisons du refus à la demande de personnes âgées : Personne âgée fragile Personne âgée trop "dépendante"
 Personne âgée trop "rigide" Logement inadapté
 Pas d'étudiant disponible Autre raison

Autre(s) raison(s) de refus de la demande :

Nombre de demandes d'étudiants non-satisfaites depuis la création :

Raisons du refus à la demande d'étudiants : Etudiant très exigeant Etudiant pas d'accord sur les règles de vie commune
 Logement trop éloigné du lieu des études Pas de personne âgée demandeuse
 Autre raison

Autre(s) raison(s) de refus de la demande :

Principales motivations des personnes âgées : Avoir de la compagnie Complément financier de revenus
 Rendre service aux étudiants Incitation des enfants
 Autre motivation

Autre(s) motivation(s) :

Principales motivations des étudiants : Ne pas vivre seul Logement moins cher
 Rendre service aux personnes âgées Incitation des parents
 Relation avec personne âgée Autre motivation

Autre(s) motivation(s) :

Nombre de ruptures avant terme de binômes à l'initiative des personnes âgées :

Nombre de ruptures avant terme de binômes à l'initiative des étudiants :

BILAN

Avez-vous rencontré des difficultés pour évaluer des "profils", personnes âgées comme étudiants :

Jamais Occasionnellement Assez souvent Très souvent

Avez-vous rencontré des difficultés dans l'aide au choix des règles de vie pour chaque binôme :

Jamais Occasionnellement Assez souvent Très souvent

Avez-vous rencontré des difficultés avec des personnes âgées (profil, non respect des accords, etc.) :

Jamais Occasionnellement Assez souvent Très souvent

Avez-vous rencontré des difficultés avec des étudiants (profil, non respect des accords, etc.) :

Jamais Occasionnellement Assez souvent Très souvent

Avez-vous rencontré des difficultés administratives et/ou juridiques dans le fonctionnement de votre structure :

Jamais Occasionnellement Assez souvent Très souvent

Cette expérience est à :

- Développer
- Modifier dans son fonctionnement
- Modifier dans sa finalité
- Continuer telle quelle
- Réduire
- Arrêter

Commentaires libres :

Dans l'accord conclu, y a-t-il, pour l'étudiant :

Des horaires quotidiens de rentrée le soir à respecter :

Oui Non

Une prise de repas obligatoire au moins 1 fois par jour avec vous :

Oui Non

Des services quotidiens à vous rendre :

Oui Non

Des services hebdomadaires à vous rendre :

Oui Non

Des modalités précises d'utilisation de la cuisine et des sanitaires :

Oui Non

Des visites acceptées de ses ami(e)s le jour :

Oui Non

La possibilité de fumer dans sa chambre :

Oui Non

La possibilité de fumer, hors de sa chambre, dans un endroit précis :

Oui Non

La possibilité de regarder votre télévision :

Oui Non

Une présence obligatoire le week-end au moins 2 fois par mois :

Oui Non

La possibilité, sans vous prévenir, d'aller dormir ailleurs de temps en temps :

Oui Non

La possibilité, en vous prévenant, d'aller dormir ailleurs de temps en temps :

Oui Non

Cette cohabitation :

Permet de mieux connaître la jeunesse d'aujourd'hui :

Oui Non

Remplace ou rappelle vos petits-enfants :

Oui Non

Apporte la vie "extérieure" à domicile :

Oui Non

Vous permet de rester chez vous avec plus de sécurité :

Oui Non

2/4 ->

Rassure vos enfants, votre famille :

- Oui Non

Rend service aux étudiants :

- Oui Non

Vous permet de connaître une autre culture, une autre langue... :

- Oui Non

Avez-vous éprouvé des quelques difficultés parce que :

L'étudiant(e) a des habitudes très différentes des vôtres (rangement, nourriture, musique...) :

- Oui Non

L'étudiant(e) est parfois un peu trop intrusif(ve) dans votre mode de vie :

- Oui Non

L'étudiant(e) a un caractère difficile à supporter à la longue :

- Oui Non

Vous ressentez une restriction dans vos habitudes, un peu moins de liberté dus à cette présence :

- Oui Non

Pour conclure sur cette cohabitation

Si c'était à refaire :

Cocher 1 seule réponse

- Vous recommenceriez sans hésiter cette forme de cohabitation
 Vous recommenceriez à condition de négocier autrement les conditions
 Vous l'éviteriez si possible
 Vous ne recommenceriez pas du tout, même pour des raisons financières

En conclusion, cette forme de logement est :

Cocher 3 réponses maximum

- Source d'enrichissement relationnel
 Utile à la compréhension mutuelle entre les générations
 Une bonne expérience pour que l'étudiant apprenne à vivre hors du cadre familia
 Bénéfique
 A recommander
 A ne faire que pendant une année scolaire, pas plus
 A pouvoir poursuivre une 2e année avec le même étudiant
 A pouvoir poursuivre une 2e année avec un autre étudiant
 N'apporte pas grand-chose de particulier
 Comme n'importe quelle autre expérience
 Un peu traumatisante
 Décevante
 A déconseiller

3/4 ->

Vos relations avec la structure à laquelle vous vous êtes adressé(e) pour trouver un(e) étudiant(e)

La prise en compte de votre demande a-t-elle été rapide :

- Pas du tout Pas assez rapide Plutôt rapide Tout à fait

Etes-vous satisfait(e) de la prise en compte de votre demande :

- Pas du tout Pas tellement Plutôt oui Tout à fait

La structure vous a-t-elle aidé à négocier l'accord de cohabitation :

- Pas du tout Un peu Moyennement Beaucoup

Etes-vous satisfait(e) de l'aide de la structure pour la négociation de l'accord de cohabitation :

- Pas du tout Pas tellement Plutôt oui Tout à fait

La structure assure-t-elle un suivi de cette cohabitation satisfaisant pour vous :

- Pas du tout Pas assez Moyennement Tout à fait

En cas de difficultés rencontrées avec l'étudiant(e), à qui vous adressez-vous pour les résoudre :

- La structure, en général Quelqu'un de la famille de l'étudiant
 Une personne de la structure en particulier Autre :

Si vous avez déjà vécu une rupture de la cohabitation avant son terme normal, la structure vous a-t-elle aidée de manière efficace :

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait Sans objet

Complément d'information

Accepteriez- vous un entretien téléphonique d'une demi-heure (analysé anonymement) afin d'approfondir vos réponses ?

- Oui Non

Si oui, pouvez-vous indiquer votre nom, numéro de téléphone et les jours et heures, d'ici la mi-juillet, où l'on peut vous joindre sans vous déranger ? Merci d'avance

4/4

Fondation Nationale de Gérontologie 49 rue Mirabeau 75016 Paris
Tél. : 01 55 74 67 18 - Fax : 01 55 74 67 01 - Mél. : recherche@fng.fr - Site Internet : www.fng.fr

"Un toit, deux générations" : l'avis des étudiants / FNG 2006

Merci de bien vouloir prendre le temps de répondre à ce questionnaire. Le traitement des données sera anonyme.
A retourner à la Fondation Nationale de Gérontologie 49 rue Mirabeau 75016 Paris

CONTEXTE

Sexe : Femme Homme

Age :

Niveau d'études : Bac+1 Bac+2 Bac+3 Bac+4 et au-delà

Lieu d'habitation avant cette année :
 Domicile des parents Seul(e) dans un logement
 Colocation avec autre(s) étudiant(s) Chez la famille, chez des grands-parents
 Chez des amis Chez une personne âgée

Par rapport à votre logement actuel, cet ancien lieu d'habitation se trouvait : Dans la même région Dans une autre région Dans un autre pays

S'agit-il de votre première expérience de cohabitation avec une personne âgée hors famille : Oui Non

Date du début de votre cohabitation actuelle : / / jj/mm/aaaa

Durée prévue de la cohabitation :
 Un trimestre Un semestre Une année scolaire Autre :

Code postal pour ce logement : 5 chiffres

Vos motifs au recours à cette cohabitation chez une personne âgée :
 Financiers Pas envie de vivre seul(e)
 Désir d'aider une personne âgée Demande parentale
 Absence d'autre solution Autre(s) motif(s)

Précisez le ou les autre(s) motif(s) :

Choix du logement où vous êtes :
Indiquez dans les cases 2 choix dans l'ordre de préférence : "1" et "2"

Distance par rapport au lieu d'étude Caractère de la personne âgée
 Dispositions de l'accord Qualité de la chambre
 Par défaut d'une meilleure solution

CONDITIONS DE L'ACCORD CONCLU

Horaires quotidiens de rentrée le soir à respecter : Oui Non

Prise de repas obligatoire au moins 1 fois par jour avec la personne : Oui Non

Services quotidiens à rendre à la personne âgée : Oui Non

Services hebdomadaires à rendre à la personne âgée : Oui Non

Modalités précises d'utilisation de la cuisine et des sanitaires : Oui Non

Visites acceptées de vos ami(e)s le jour : Oui Non

Possibilité de fumer dans votre chambre : Oui Non

Possibilité de fumer, hors de votre chambre, dans un endroit précis : Oui Non

Possibilité de regarder la télévision de la personne âgée : Oui Non

Présence obligatoire le week-end au moins 2 fois par mois : Oui Non

Sans prévenir, possibilité d'aller dormir ailleurs de temps en temps : Oui Non

En prévenant, possibilité d'aller dormir ailleurs de temps en temps : Oui Non

AVANTAGES RELATIONNELS DE CETTE FORME D'HABITAT

Permet de mieux connaître ce qu'est vieillir : Oui Non

Remplace ou rappelle vos grands-parents : Oui Non

Evite d'avoir à tout gérer seul(e) dans un logement : Oui Non

Permet d'apprendre progressivement à vivre seul(e) : Oui Non

Apporte la vie "extérieure" à la personne âgée : Oui Non

Permet à la personne de rester chez elle avec plus de sécurité : Oui Non

Rassure les enfants, la famille, de la personne âgée : Oui Non

Fait mieux connaître à la personne âgée la jeunesse d'aujourd'hui : Oui Non

Evite la solitude sans partager la présence d'autres jeunes Oui Non

Tournez SVP

DIFFICULTES RELATIONNELLES DE CETTE FORME D'HABITAT

- Personne âgée trop maniaque dans ses habitudes : Oui Non
- Personne parfois un peu trop intrusive dans votre mode de vie : Oui Non
- Personne difficile à supporter : Oui Non
- Confrontation à des problèmes de la vieillesse difficiles à supporter : Oui Non
- Absence d'une certaine forme de liberté de mouvement, de spontanéité : Oui Non
- Dégradation de l'état de santé de la personne depuis un certain temps : Oui Non

EN CONCLUSION

- Si c'était à refaire :**
Cocher 1 seule réponse
- Vous recommenceriez sans hésiter cette forme de cohabitation
- Vous recommenceriez à condition de négocier autrement les conditions
- Vous l'éviteriez si possible
- Vous ne recommenceriez pas du tout, même pour des raisons financières
- En conclusion, cette forme de logement est :**
Cocher 3 réponses maximum
- Source d'enrichissement relationnel
- Utile à la compréhension mutuelle entre les générations
- Une bonne transition entre la vie chez les parents et la vie seul(e)
- Bénéfique
- A recommander
- A ne faire que pendant une année scolaire, pas plus
- A pouvoir poursuivre une 2e année chez la même personne
- A pouvoir poursuivre une 2e année chez une autre personne
- N'apporte pas grand-chose de particulier
- Comme n'importe quelle autre expérience
- Un peu traumatisante
- Décevante
- A déconseiller

VOS RELATIONS AVEC LA STRUCTURE à laquelle vous vous êtes adressé pour trouver un logement

- La prise en compte de votre demande a-t-elle été rapide :**
- Pas du tout Pas assez rapide Plutôt rapide Tout à fait
- Etes-vous satisfait(e) de la prise en compte de votre demande :**
- Pas du tout Pas tellement Plutôt oui Tout à fait
- La structure vous a-t-elle aidé à négocier l'accord de cohabitation :**
- Pas du tout Un peu Moyennement Beaucoup
- Etes-vous satisfait(e) de l'aide de la structure pour la négociation de l'accord de cohabitation :**
- Pas du tout Pas tellement Plutôt oui Tout à fait
- La structure assure-t-elle un suivi de cette cohabitation satisfaisant pour vous :**
- Pas du tout Pas assez Moyennement Tout à fait
- En cas de difficultés rencontrées avec la personne âgée, à qui vous adressez-vous pour les résoudre :**
- La structure en général Une personne de la structure en particulier Quelqu'un de la famille de la personne âgée
- Si vous avez déjà vécu une rupture de la cohabitation avant son terme normal, la structure vous a-t-elle aidée de manière efficace :**
- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait Sans objet

COMPLEMENT D'INFORMATION

Accepteriez-vous un entretien téléphonique d'une demi-heure (analysé anonymement) afin d'approfondir vos réponses ? Oui Non

Si oui, pouvez-vous indiquer votre nom, numéro de téléphone et les jours et heures, d'ici la mi-juillet, où l'on peut vous joindre sans vous déranger ? Merci d'avance